



modification des conditions de travail / contrat de travail

Par **tomadoni**, le **05/06/2009** à **14:19**

Bonjour,

Je suis actuellement secrétaire administrative dans un magasin de grande distribution, mes fonctions étaient la mise en place des prix sur les prospectus, cependant un logiciel informatique a remplacé intégralement mon travail.

Mon employeur m'a envoyé une lettre AR me proposant un poste d'hôtesse de caisse, me confirmant la suppression de mon poste remplacé par ce logiciel. Je tiens à préciser que j'ai 17 ans d'ancienneté. J'ai répondu par lettre AR mon refus dans le délai de 1 mois (lettre étant partie hier). Aujourd'hui mon employeur m'a convoquée pour me dire d'oublier cette proposition, et d'accepter celui de la "réception" soit aller compter les colis lors des livraisons et rentrer les informations sur informatiques. Ce poste est susceptible de voir mes horaires changer et change du tout au tout mes attributions passées, selon mon supérieure ce poste ne change rien à mes fonctions "d'agent administratif" (même rémunération) marqué sur mon contrat et je suis obligé de l'accepter car il est dans son bon droit et qu'il est hors de question qu'il me fasse une lettre pour cette proposition de poste.

Pour moi c'est un déclassement pur et simple et il cherche à me faire démissionner en jouant sur mon morale avec toutes ces propositions incongrues dans une atmosphère de travail plus que tendue, et difficile à vivre.

Mon poste est supprimé pour raison technologique, et il me propose un poste d'hôtesse de caisse (AR), puis celui de la réception car ils veulent selon moi éviter le lic. économique (plus onéreux)...

Voici mes questions :

- Suis-je en droit de refuser ce poste de la réception malgré qu'il soit considéré comme celui d'un "agent administratif" ?
- Cette proposition peut-elle être considérée comme de simples modifications de travail, malgré mes 17 ans d'ancienneté (fonctions, horaires, responsabilités..)
- Que me conseillez-vous dans l'optique où je refuserai ce poste à la "réception" ?... le dirigeant m'ayant fait comprendre qu'il fallait que je démissionne en cas de refus...???

Merci par avance pour votre aide...